

Moudon, le 22 juin 2022

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 21 juin 2022
Présidence : Michel Bula

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 17/22

Demande d'un crédit de CHF 273'000.- pour la reprise des installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour

- vu le préavis de la Municipalité No 17/22 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à reprendre les installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 273'000.- TTC,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera revendu à la société Moudon Energies SA en création,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2022.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : La Secrétaire :


Michel Bula




Nicole Wyler